

LA FAMILLE LOUAT À AUXERRE AVANT 1600

© Pierre Le Clercq (2004)

Société généalogique de l'Yonne

LOUAT Adrien :

- Le 4 novembre 1560, devant Nicolas Royer, notaire à Auxerre, en présence du carreleur Nicolas Chevalot et des clercs Jean Royer et Jean Dugué, domiciliés en ladite ville d'Auxerre, sont comparus le sonneur Adrien Louat et le vigneron Laurent Quénard, demeurant eux aussi à Auxerre, tuteurs et curateurs des trois enfants mineurs de feu Jean Bardot et d'Anne Dupont, à savoir Germain Bardot, Edmée Bardot et Thiennette Bardot, lesquels ont confié à ladite Anne Dupont la garde de ses trois jeunes enfants, à charge pour elle de loger, nourrir et vêtir les deux premiers pendant cinq ans et sa fille cadette, âgée de seulement 8 ans, jusqu'à son mariage [AD 89, 3 E 7-329, acte n° 305].

- Le 4 novembre 1560, devant Nicolas Royer, notaire à Auxerre, sont comparus d'une part Anne Dupont, veuve de Jean Bardot, domiciliée en la paroisse auxerroise de Saint-Mamert, et d'autre part le sonneur Adrien Louat, de la paroisse Notre-Dame-la-d'Hors, et le vigneron Laurent Quénard, du bourg Saint-Amatre, tous deux tuteurs et curateurs des enfants mineurs dudit défunt Jean Bardot et de ladite Anne Dupont, lesquelles parties ont procédé au partage après décès en deux lots des biens laissés en héritage par ledit défunt Jean Bardot [AD 89, 3 E 7-329, acte n° 307].

LOUAT André :

- Le 7 juillet 1560, le trésorier de France en charge de la Bourgogne (Jean Peyrat) a établi un mandement à l'intention de maître Claude Fauleau, receveur ordinaire du roi en son comté d'Auxerre, lui ordonnant de verser la somme de 25 sols tournois à Thomas Chevalier, Jean Genet et Vigile Le Jeune, tous maîtres maçons, à Pierre Blandin et Pierre Colas, maîtres charpentiers, et à André Louat (ou Louet), maître couvreur, tous domiciliés à Auxerre, ceci pour avoir inspecté avec ledit trésorier le château et maison du roi en ladite ville d'Auxerre [AD 21, B 2635, folios 34 verso].

- Le 19 novembre 1560, le lieutenant général au bailliage d'Auxerre (Pierre Le Brioy) a adressé un mandement à maître Drouet Simonnet, receveur ordinaire du roi en son comté d'Auxerre, ordonnant à celui-ci de verser la somme de 19 livres et 16 sols tournois à André Louat et Jean Olivier, couvreurs à Auxerre, ceci pour avoir couvert le nouvel escalier montant au parquet du siège présidial d'Auxerre et la chambre du conseil de ce même siège, ainsi que la cuisine et les grandes étables du château d'Auxerre, le tout à la requête de maître Jean Peyrat, trésorier de France en charge de la Bourgogne [AD 21, B 2635, folio 35 recto].

- Les 28 et 29 janvier 1563 *n.s.*, devant Pierre Leclerc, notaire à Auxerre, ont eu lieu l'inventaire et le partage après décès des biens laissés par feu Thiennette Louat, fille d'André Louat, décédée en sa maison située au bourg Notre-Dame-la-d'Hors à Auxerre, ceci au profit de son mari Denis Bouger, maréchal-ferrant résidant à Auxerre audit bourg Notre-Dame-la-d'Hors, et de sa fille mineure Eusèbe Bouger, placée sous la tutelle et curatelle dudit André Louat [AD 89, 3 E 6-323].

- Le 23 juin 1564, devant Pierre Armant, notaire à Auxerre, en présence de la discrète personne maître Jean Maugard, prêtre et chanoine de Chablis, et d'André Louat, couvreur vivant à Auxerre, sont comparus messires Jean Jolibois et Jean Maquaire, prêtres domiciliés à Beauvoir, ainsi que Nicolas Petit, demeurant au hameau de La Racine à Saint-Aubin-Châteauneuf, et Antoine Tesson, laboureur en ladite paroisse de Beauvoir, lesquels ont pris à titre de bail de la vénérable et discrète personne maître Nicolas Blanchard, chanoine d'Auxerre et curé de Beauvoir, tous les revenus de la cure de Beauvoir pour une période de trois années consécutives, ceci moyennant un loyer annuel de 90 livres tournois à payer en deux termes, à Noël et à la Saint-Jean-Baptiste, loyer pouvant être revu à la baisse en cas de troubles causés par les huguenots [AD 89, E 478].

- Le 29 août 1569, devant Pierre Armant, notaire à Auxerre, en présence des prêtres auxerrois Guillaume Rollon et Edmé Champeaulx, est comparu le couvreur auxerrois André Louat, lequel a passé un marché avec le doyen et les chanoines du chapitre de la cathédrale d'Auxerre, représentés par les vénérables et scientifiques personnes maîtres Jean Lesourd, trésorier, Jean Board et Antoine Boitel, tous trois chanoines, qui l'ont chargé de couvrir de plomb, avant la Toussaint, la terrasse se trouvant au-dessus de la tour abritant les cloches de ladite cathédrale, ceci moyennant la somme de 100 livres tournois dont ledit André Louat a aussitôt reçu une avance de 10 livres [AD 89, 3 E 7-1, acte n° 152].

LOUAT Blaise :

- Le 29 janvier 1505 *n.s.*, devant Jean Chacheré, notaire royal à Auxerre, en présence de Jean Lescuyer dit Michelet et de Germain Marchant dit Vincent, demeurant tous deux à Auxerre, sont comparus Jean Tabard l'aîné, (Guenin) Gaulchou (ou Gaucho) et Jean Péneau dit Boyn, vigneron à Auxerre, tuteurs et curateurs de Jean Gaulchou, fils mineur de Guillaume Gaulchou (ou Gaucho) et de feue Ursule, son épouse, lesquels ont cédé à bail au cordonnier auxerrois André Armant une pièce de vigne d'un demi-arpen située au lieu-dit de « *Gastéblé* » à Auxerre, tenant d'un long à Jean Gazon (ou Garon), d'autre long à Michel Bertheau, par-dessus aux héritiers du défunt Blaise Louat et par-dessous au sentier, ceci pour dix années consécutives et moyennant une rente annuelle de 20 sols tournois à payer chaque année le jour de la fête de Saint-André [BM Auxerre, manuscrit 290 M, folio 62 verso].

- Le 14 avril 1505 (après Pâques), devant Jean Chacheré, notaire à Auxerre, en présence du potier d'étain Jean Gobain et du clerc François Thomas, comparurent le vigneron auxerrois Guillemain Lestau, d'une part, et d'autre part Edmonde, veuve de Blaise Louat, ainsi que Guillot Contat, Jean Morin et Guillot Lestau, tuteurs et curateurs de Claude Lestau, âgé de 20 ans, et d'Etienne Lestau, tous deux enfants mineurs dudit Guillemain Lestau et de feu Colette, sa femme, lesquels ont effectué le partage des biens laissés en héritage par ladite défunte Colette, dont une maison avec cellier et jardin située à Auxerre au bourg Saint-Pierre-en-Vallée, en la rue du Puits-aux-Juifs [BM Auxerre, manuscrit 290 M, folio 82 verso].

- Le 28 janvier 1506 *n.s.*, devant Jean Chacheré, notaire à Auxerre, en présence du vigneron Etienne Créthé et de François Thomas, est comparu Vincent Dubreuil, vigneron demeurant en ladite ville d'Auxerre, lequel a reçu en location pour huit années consécutives de Guenin Gaulchou et de Jean Péneau dit Boyn, tuteurs et curateurs de Jean Gaulchou, fils mineur de Guillaume Gaulchou et de feue Ursule, une pièce de vigne d'un demi-arpen à laquelle a renoncé Jeanne, veuve de feu André Armant, vigne située à Auxerre au lieu-dit « *en Gastéblé* », tenant d'une part à la veuve et aux hoirs de Jean Gazon, d'autre

part à Michel Bertheau (ou Theau), par-dessus aux héritiers de feu Blaise Louat et par-dessous au sentier commun, ceci pour un loyer annuel de 20 sols tournois à verser chaque année le jour de la Saint-André [BM Auxerre, manuscrit 290 M, folio 140 verso].

LOUAT Etienne :

- Le 12 novembre 1563, devant Pierre Leclerc, notaire à Auxerre, le vigneron auxerrois Pierre Louat, fils des défunts Etienne Louat et Etiennette Desbordes, assisté de son tuteur et curateur Pierre Buisson (voiturier par eau à Auxerre), et de son frère Claude Louat (résidant au hameau de Serein à Chevannes), a passé un contrat de mariage avec Jeanne Lasseré, fille du vigneron auxerrois Pierre Lasseré et de Thomasse Thévenot [AD 89, 3 E 6-323].

LOUAT Guillaume :

- Le 7 février 1563 *n.s.*, devant Nicolas Royer, notaire royal à Auxerre, en présence d'Edmé Le Roy, de Jean Henrison, de Guillaume Louat, d'Edmé Boivin et de Bernard Lelong, résidant tous à Auxerre, est comparu le serrurier auxerrois Edmond Henrison (qui a signé), lequel a passé un contrat de mariage avec Germaine Piat, veuve d'Etienne Petit, domiciliée en ladite ville d'Auxerre [AD 89, 3 E 7-331, acte n° 41].

- Le 2 mai 1569, devant Pierre Ragot, notaire à Auxerre, en présence du tonnelier François Breton, sont comparus Guillaume Odot, Etienne Ducourroy (ou du Corroy) et Edmond Henrison (qui a signé « *Edmon Risson* »), tous trois maîtres jurés des serruriers de la ville d'Auxerre, lesquels, n'ayant trouvé aucun défaut au chef-d'œuvre présenté par Martin Monguillon, ont admis ce dernier à l'état de maître serrurier en ladite ville d'Auxerre, avec l'accord de François Sauvageot, Guillaume Louat, Louis Odot et Jean Odot [AD 89, 3 E 7-323, acte n° 4].

LOUAT Loup :

- Le 13 octobre 1572, devant Pierre Armant, notaire à Auxerre, en présence des vignerons auxerrois Guillaume Laurent le jeune et Pierre Péneau, sont comparues les vénérables et discrètes personnes maîtres Jean Paidet, chantre, Jean Motet et Jean Gastron, tous chanoines de l'église Notre-Dame-de-la-Cité à Auxerre, lesquels comparants, en application d'une conclusion capitulaire du 7 octobre précédent, ont vendu à l'honorable homme Pierre Delyé, marchand à Auxerre, une rente viagère de 16 sols tournois à payer chaque année par les hoirs des défunts maître Simon Perruchot et Jeanne Duesme, son épouse, veuve en premières noces d'Etienne Genet, ceci moyennant la somme de 25 livres tournois que ledit Pierre Delyé a aussitôt versée à Loup Louat, charpentier à Auxerre, en paiement d'une partie de l'argent dû par lesdits chanoines pour la reconstruction et la restauration de leur église, ruinée et démolie par les huguenots [AD 89, E 478].

LOUAT Pierre (père) :

- Le 12 novembre 1563, devant Pierre Leclerc, notaire à Auxerre, le vigneron auxerrois Pierre Louat, fils des défunts Etienne Louat et Etiennette Desbordes, assisté de son tuteur et curateur Pierre Buisson (voiturier par eau à Auxerre), et de son frère Claude Louat (résidant au hameau de Serein à Chevannes), a passé un contrat de mariage avec Jeanne Lasseré, fille du vigneron auxerrois Pierre Lasseré et de Thomasse Thévenot [AD 89, 3 E 6-323].

- Le 8 janvier 1569, devant Pierre Fauleau, notaire à Auxerre, est comparu l'honorable homme Pierre Lasseré (ou Lesseré), vigneron demeurant en ladite ville d'Auxerre, assisté de son fils Jean Lasseré (ou Lesseré) et de son gendre Pierre Louat (ou Louet), lequel comparant a passé un contrat de mariage avec l'honorable femme Marie Just (ou Juste), veuve du vigneron auxerrois Jean Canat, accompagnée quant à elle de ses fils Jean Canat et Dominique Canat (qui a signé ainsi) [AD 89, 3 E 7-167, acte n° 4].

- Le 4 octobre 1569, devant Pierre Fauleau, notaire royal à Auxerre, en présence du vigneron Pierre Lasseré (ou Lesseré) et de Germain Théveneau, sont comparus d'une part Jeanne Lasseré (ou Lesseré), veuve du vigneron auxerrois Pierre Louat, et d'autre part Claude Louat, frère du défunt, lesquelles parties ont décidé de confier à ladite Jeanne Lasseré (ou Lesseré) la garde de son fils Pierre Louat, âgé de deux ans et demi, à charge pour la mère de loger le jeune enfant, de le coucher, l'habiller et le nourrir pendant cinq ans [AD 89, 3 E 7-167, acte n° 82].

LOUAT Pierre (fils) :

- En 1567, sans doute à Auxerre, est né Pierre Louat, fils de Pierre Louat et de Jeanne Lasseré. Sa date de naissance peut être calculée à partir de l'âge qui lui a été attribué dans un acte notarié du 4 octobre 1569 [AD 89, 3 E 7-167, acte n° 82].

- Le 4 octobre 1569, devant Pierre Fauleau, notaire royal à Auxerre, en présence du vigneron Pierre Lasseré (ou Lesseré) et de Germain Théveneau, sont comparus d'une part Jeanne Lasseré (ou Lesseré), veuve du vigneron auxerrois Pierre Louat, et d'autre part Claude Louat, frère du défunt, lesquelles parties ont décidé de confier à ladite Jeanne Lasseré (ou Lesseré) la garde de son fils Pierre Louat, âgé de deux ans et demi, à charge pour la mère de loger le jeune enfant, de le coucher, l'habiller et le nourrir pendant cinq ans [AD 89, 3 E 7-167, acte n° 82].

LOUAT Thiennette :

- Les 28 et 29 janvier 1563 *n.s.*, devant Pierre Leclerc, notaire à Auxerre, ont eu lieu l'inventaire et le partage après décès des biens laissés par feu Thiennette Louat, fille d'André Louat, décédée en sa maison située au bourg Notre-Dame-la-d'Hors à Auxerre, ceci au profit de son mari Denis Bouger, maréchal-ferrant résidant à Auxerre audit bourg Notre-Dame-la-d'Hors, et de sa fille mineure Eusèbe Bouger, placée sous la tutelle et curatelle dudit André Louat [AD 89, 3 E 6-323].

LOUAT Toussaint :

- Le 9 juillet 1563, en l'église Notre-Dame-la-d'Hors à Auxerre, a été baptisé Toussaint Ducrot, fils de Jean Ducrot et de Marguerite. Ses deux parrains ont été Toussaint Louat (ou Louet) et Gilbert Mulatier, fils du marinier Gilbert Mulatier ; sa marraine a été Eugénie Cirebon, fille de Germain Cirebon [AM Auxerre, registre GG 3].

- Le 7 février 1564 *n.s.*, devant Pierre Leclerc, notaire à Auxerre, en présence de l'arpenteur Pierre Monin et du vigneron Jean Delaroche, domiciliés en ladite ville d'Auxerre, a été effectué le partage après décès des biens laissés en héritage par feu Jean Massonnat, fils du vigneron auxerrois Simon Massonnat et de sa défunte seconde épouse Marie Chrestien, ceci entre ledit Simon Massonnat, son père, et Claudine Massonnat, sa sœur, femme quant à elle du couvreur auxerrois Toussaint Louat [AD 89, 3 E 6-324].

- Le 6 décembre 1564, devant Pierre Leclerc, notaire à Auxerre, sont comparus d'une part le couvreur auxerrois Toussaint Louat, représentant son épouse Claudine Massonnat (fille de Simon Massonnat et de feu Marie Chrestien), et d'autre part Jeanne Nigot, veuve de feu Germain Chrestien, représentant les enfants mineurs qu'elle a eus avec son défunt mari, lesquelles parties ont transigé pour mettre fin à un procès les opposant devant le bailli d'Auxerre à propos de la succession de feu Jean Massonnat, frère de ladite Claudine Massonnat, petit-fils par sa mère dudit défunt Germain Chrestien et neveu des enfants mineurs de ce dernier et de ladite Jeanne Nigot : les deux parties ont décidé de se partager équitablement les biens laissés en héritage par ledit feu Jean Massonnat [AD 89, 3 E 6-324].